

# (1) Préparer votre vote

Il faudra posséder 2 informations pour voter :

- 1 mot de passe que vous allez créer via votre espace électeur, que vous trouverez sur le site [vote2014.education.gouv.fr](http://vote2014.education.gouv.fr)

Un tutoriel vous est proposé ci-contre.

Vous aurez besoin de votre adresse professionnelle : prénom.nom@ac-rennes.fr

- 1 identifiant que vous avez reçu par l'intermédiaire de votre supérieur hiérarchique (2nd degré) ou directeur (1er degré) sous format papier. Ce courrier devait vous être remis en main propre, contre signature.

**Pourquoi faut-il le faire le plus rapidement possible ?**

Au moment où seuls les syndicats et l'administration avaient à se connecter, le sous dimensionnement des serveurs du ministère nous a empêchés à plusieurs reprises de le faire. Nous sommes donc inquiet-es quant à la capacité des serveurs de permettre à tous les électeurs et électrices de se connecter ...



Du jeudi 27 novembre au jeudi 4 décembre

## (2) Votez !

On peut voter à partir du 27 novembre ( et jusqu'au 4 décembre ) en suivant la procédure indiquée sur la notice. Compte tenu des problèmes techniques rencontrés d'ores et déjà il vaut mieux voter très vite à partir du 27 novembre pour être sûr de pouvoir le faire.



Connectez-vous sur :

[education.gouv.fr/electionspro2014](http://education.gouv.fr/electionspro2014)

Munissez-vous :

- de votre mot de passe vous permettant d'accéder à votre espace électeur.

- de votre identifiant , inscrit sur le document papier remis par votre supérieur hiérarchique il y a quelques jours . Si vous ne l'avez pas eu, vous pouvez aussi le récupérer via votre espace électeur en vous connectant sur le site : [vote2014.education.gouv.fr](http://vote2014.education.gouv.fr)

**EN CAS DE PROBLEME** : n'hésitez pas à contacter la plate forme d'assistance du rectorat au **0810 454 454** ou SUD éducation au 02 98 05 12 93 aux horaires de permanence.